



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de quatre chemins
dans la commune de Genthod.

du 9 novembre 1956

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Genthod,
en séance du 16 octobre 1956, demandant de donner les noms de:

Chemin de Ronnez, Chemin du Creux-de-Genthod, Chemin du Pré Félix et
Chemin de Pougy, à deux chemins communaux et à deux chemins privés;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat, en date
du 2 novembre 1956;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères,
du 9 octobre 1951.

ARRÊTE:

Il est donné:

- 1) le nom de "Chemin de Ronnez" à l'ancienne route communale de
Genthod à Collex, partant du carrefour du Temple à la limite de
la commune avec celle de Bellevue;
- 2) le nom de "Chemin du Creux-de-Genthod" au chemin communal
tendant du carrefour du Temple au Creux-de-Genthod;
- 3) le nom de "Chemin du Pré Félix" au chemin privé, morcellement
de la Grande Place, tendant du chemin de Valavran à la route de
Collex-Bossy;
- 4) le nom de "Chemin de Pougy" au chemin privé, morcellement
de la Grande Place, tendant du chemin ci-dessus à la route de
Collex-Bossy.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat:

F. Combal

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Archives	1 ex.
Sautler	2 ex.

